

Influenza aviaire hautement pathogène



Le niveau de risque est passé de « modéré » à « élevé » sur l'ensemble du territoire métropolitain.

La situation sanitaire vis-à-vis de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) étant très évolutive dans les compartiments domestique et sauvage en Europe, le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire a décidé d'élever le niveau de risque en matière d'IAHP de « modéré » à « élevé » sur l'ensemble du territoire métropolitain afin de renforcer la protection des élevages avicoles.

En savoir plus : [cliquez ici](#)

Information du 6 décembre 2023